

Conditions générales de vente pour outils de coupe

1. Champ d'application

Pour toutes les commandes arrivées chez Mikron Tool SA Agno sont valides exclusivement les conditions suivantes. Des exceptions ou des modifications apportées aux conditions générales de vente, en particulier des conditions spécifiques des clients, ne sont valables que si convenues par écrit. Les présentes conditions de vente engagent les deux partis pour toutes les commandes acceptées par Mikron Tool SA Agno. Néanmoins, elles peuvent être modifiées à n'importe quel moment. Dans ce cas, est valable la dernière mise à jour des conditions générales de vente disponible au site www.mikron.com/conditions.

2. Prix

Sauf accord contraire concernant la clause Incoterms 2010, Tous les prix s'entendent emballage exclu, TVA exclue, livraison nette FCA Mikron Tool SA Agno, frais de transport, de douane et d'autres taxes éventuelles exclus.

3. Délai de livraison

Sauf accord contraire concernant la clause Incoterms 2010 applicable, le délai de livraison est à considérer comme respecté au moment que Mikron Tool SA Agno communique que la marchandise à stock est mise à disposition du client dans l'usine de Mikron Tool SA Agno – FCA Agno (Incoterms 2010). Pour les articles non disponibles à stock sont valables les conditions définies dans la confirmation de commande. Un retard éventuel dans la livraison ne donne aucun droit à une annulation de la commande ou à des dommages-intérêts.

4. Transport

FCA Agno, emballage non compris, à frais et risque du client. Sur demande, Mikron Tool SA Agno offre une assurance de transport au prix coûtant.

5. Tolérance de quantité

Pour des productions spéciales, la quantité fournie peut varier :

- de +/- 2 pièces pour des positions jusqu'à 20 pièces,
- de +/- 3 pièces pour des positions dès 21 jusqu'à 39 pièces et
- jusqu'à 10% pour des positions supérieures à 40 pièces.

La facturation se base sur la quantité effective de livraison et sur les prix par pièce convenus au moment de la commande.

6. Réclamations

D'éventuelles réclamations doivent être soumises par écrit dans les 8 jours après la livraison de la marchandise. Des outils défectueux seront remplacés ou remboursés, selon la décision du producteur. Est exclue toute responsabilité contractuelle ou extracontractuelle de la part de Mikron Tool SA Agno, sauf dans le cas de préméditation ou de négligence grave.

7. Paiement

Sauf accord contraire, le paiement s'entend net à 30 jours; le montant minimum de facturation est de EUR 100.-- / CHF 150,- par commande.

8. Propriété industrielle et intellectuelle

Mikron Tool SA Agno est propriétaire exclusif de tous les droits de paternité et droits patrimoniaux de ses outils ainsi que des projets et du design y attachés. Le paiement du prix de vente n'implique pas le passage de la propriété industrielle et intellectuelle à l'acheteur.

9. Modifications

Des productions spéciales sont exécutées selon le dernier dessin fourni; d'éventuelles modifications doivent être communiquées à temps par écrit. Les modifications demandées peuvent comporter de coûts additionnels..

10. Droit applicable

Est applicable exclusivement le code des obligations suisse Le for compétent est de façon exclusive le siège de Mikron Tool SA Agno.